
Petites Vacances - Garderie - 2-6 ans

Petites Vacances : 07h00/19h00

Inscriptions

Sont concernés les enfants scolarisés de moins de 7 ans.

Contact :
Mme Karine DEBEUF

Garderie Municipale - rue de la Lys
Tél : 03 21 25 48 01

Chaque mois, un programme de loisirs et d'activités est élaboré et une fiche de réservation est à votre disposition. Il est important de respecter la date de retour et de réserver de façon ferme et définitive.

Les réservations se font à la semaine, vous n'êtes pas tenus d'inscrire votre enfant toute la période (vous choisirez les jours qui vous conviennent).

Pour des raisons d'organisation, une fois la fiche rendue, les désistements ne seront plus acceptés et les demandes supplémentaires seront traitées selon les places disponibles. En cas d'absence non justifiée, les journées ou demi-journées seront facturées.

D'autre part, pour satisfaire les demandes du plus grand nombre, 3 absences non motivées et non signalées dans les délais impartis pourront nous amener à annuler l'inscription de l'enfant. Si le motif d'une absence non signalée est la maladie, vous nous fournirez un certificat médical avant le 30 du mois concerné.

Dans ce cas uniquement, les journées d'absence ne seront pas facturées (hormis le coût du repas).

Afin de tenir à jour la fiche sanitaire de votre enfant, vous êtes tenus d'informer le personnel de la garderie de tout changement qui pourrait intervenir dans le courant de l'année (adresse, téléphone, situation familiale, ...).

Pour la gestion des effectifs et dans le souci de satisfaire le plus grand nombre de familles, il est important que vous soyez très précis en remplissant la rubrique "vos besoins" sur la fiche sanitaire.

Assurance

La municipalité adhère à une assurance responsabilité civile. La famille souscrit à une assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Santé

Il est impératif de fournir les documents attestant des vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) ou de leur contre indication (copie du carnet de vaccination, carnet de santé ou attestation de votre médecin). Assurez-vous que les nom et prénom de l'enfant figurent sur les documents.

Si un traitement médicamenteux est à administrer à l'enfant, il ne pourra l'être que sur prescription médicale.

Les enfants ne sont pas admis à la garderie s'ils sont atteints d'une maladie contagieuse.

De plus, si l'enfant souffre d'une pathologie particulière ou est soumis à un régime alimentaire particulier, il vous appartient de nous contacter afin d'envisager son accueil au sein de la structure dans les meilleures conditions possibles.

Sécurité

Une porte à ouverture sécurisée a été installée. Lors de l'inscription un badge vous sera remis. Ce badge est nominatif et vous est confié pour l'année scolaire en cours ; il est à restituer à la fin de l'année ou lors de changement en cours de celle-ci.

En aucun cas l'enfant ne sera confié à des personnes dont les coordonnées ne figurent pas dans la rubrique prévue à cet effet sur la fiche sanitaire. En cas d'imprévu, une autorisation signée de votre main notifiant de façon précise les coordonnées des personnes qui prendront en charge votre enfant est obligatoire.

A l'exception du doudou pour la sieste des petits, il est recommandé de ne pas laisser l'enfant apporter des objets ou jouets personnels. En cas de perte ou de détérioration, la garderie dégage toute responsabilité.

Des jouets, jeux d'intérieur et d'extérieur sont à disposition.

Le petit-déjeuner est servi jusqu'à 8h00.

Le matin, de courtes animations, jeux, petites activités sont proposées.

Le repas de midi est servi au restaurant municipal ; les enfants y sont amenés en bus. Départ 11h50 et retour 13h00.

La garderie est fermée entre 12h00 et 13h00.

L'après-midi, des ateliers d'activités manuelles, loisirs, sorties, ... sont programmés. Les petits ont la possibilité de faire la sieste. Le linge de lit est fourni et entretenu par nos soins. Le goûter est servi vers 16h30.

Selon les places disponibles, les enfants peuvent participer aux ateliers de l'après-midi. Toutefois, la priorité d'accueil est réservée aux parents qui justifient tous deux d'une activité professionnelle.

Facturation

Tarif horaire 2013

Quotient inférieur à 800 : 1,33€/heure par enfant

Quotient supérieur à 800 : 1,59€/heure par enfant

* calcul du quotient familial :

1. prenez le revenu fiscal de référence (ligne 25) sur votre avis d'imposition ;
2. divisez le revenu fiscal par 12
3. ajoutez le montant de vos prestations familiales mensuelles (hormis les aides au logement et l'allocation de rentrée scolaire)
4. divisez le résultat par le nombre de parts au foyer.

Tarif forfaitaire 2013

Matinée de 9h00 à 12h00	1,98€
Matinée de 9h00 à 13h30	2,97€ + 2,75€ (repas)
Après-midi de 12h00 à 17h30	3,62€ + 2,75€ (repas)
Après-midi de 13h30 à 17h30	2,63€
Journée de 9h00 à 17h30	5,60€ + 2,75€ (repas)
Journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	4,61€

La comptabilité des heures de présence débute dès que l'enfant est pris en charge par l'équipe encadrante. Elle cesse dès que l'enfant a quitté la structure.

Les tarifs (horaire et forfaitaire) comprennent la totalité des prestations du service (petits-déjeuners, goûters, activités, sorties, spectacles, ...).

L'heure entamée est comptabilisée par tranche de demi-heure

Les frais de garderie donnent droit à une réduction d'impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Une attestation vous est remise chaque année par nos soins.



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la Garderie sont agréés par la [Protection Maternelle et Infantile](#), par la [Direction Départementale de la Cohésion Sociale](#) et la [Caisse d'Allocations Familiales d'Arras](#).